DEPARTEMENT DES **COTES D'ARMOR**
COMMUNE de ***TREDREZ-LOCQUEMEAU***

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260303-2_CE-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Comité de **la Caisse des Ecoles** de TREDREZ-LOCQUEMEAU

Séance du 19 février 2026

Date de la convocation	05.02.2026
Nombre de membres afférents au comité	09
Nombre de membres présents	05
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	06

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à 17h30,
Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles de **TREDREZ-LOCQUEMEAU,** dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Président,

Etaient présents : LE JEUNE Joël, LEBON Mariannick, DAVO Laurie, LE HOUEROU Pierre, L'ESCOP Jean-Paul,

Absents excusés : LE JEUNE Enora (procuration à M. LE JEUNE), L'HEVEDER Erwan, THOMAS Lucie, BUREAU Elise,

---

DELIBERATION N°2 DU 19/02/2026

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Comité de la Caisse des Ecoles vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaitre :

Reports :	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	0,00 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	+ 13 681.10 €

Soldes d'exécution :	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	0,00 €
Un solde d'exécution (Excédent R 002) de la section de fonctionnement de :	+ 227.93 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité de la Caisse des Ecoles, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €

Ligne 002 :	
Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	**+ 13 909.03 €**

Joël LE JEUNE,
Président de la Caisse des Ecoles

CAISSE DES ECOLES
22300 TREDREZ-LOCQUEMEAU

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU
22300

Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 20/02/2026